

Et maintenant,
c'est à vous
de jouer !

Nous vous proposons
de jouer de manière
interactive sur ce poster
à la première énigme du jeu
Dura Lex Sed Lex produit par
l'Université de Guyane.

DURA LEX SED LEX

LE JEU DE LA LOI ET DU HASARD

1. Regardez bien l'image.
2. Pour répondre à l'énigme qui y est associée, scannez uniquement les QR Codes associés aux réponses utiles à sa résolution.
3. Une fois que vous pensez avoir trouvé la bonne réponse, scannez le QR Code « Solution ». Si vous avez répondu en un nombre de coups inférieur à celui de Sherlock Holmes, vous remportez la manche !

Bonne chance !



Une étudiante préparant sa thèse en ethnologie, Sonia Légand, souhaite réutiliser cette image trouvée sur le réseau social Flickr afin de communiquer autour de l'organisation d'un colloque sur les sociétés amérindiennes. Comme l'image comporte en arrière-plan une vue sur les autres habitants du village, elle souhaiterait rogner un peu la photographie afin de ne faire apparaître que le visage – très expressif – du chef amérindien.

En a-t-elle le droit ?

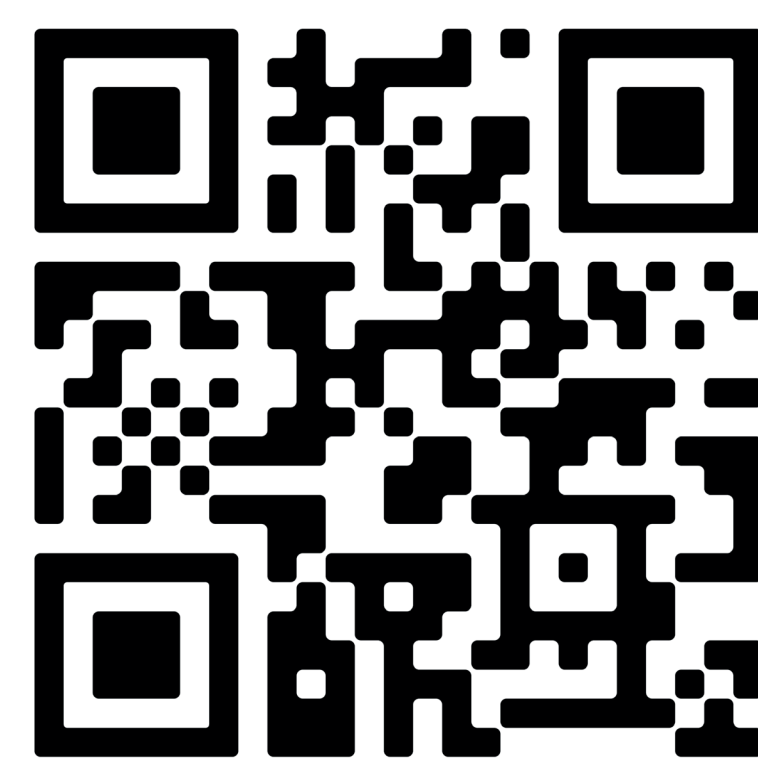
1. Qui est (sont) le(s) auteur(s) de l'image ? 
2. Le(s) auteur(s) de cette image est (sont)-il(s) mort(s) ? 
3. Dans quelles circonstances l'image a-t-elle été créée ? 
4. Quels droits exacts ont été cédés au(x) propriétaire(s) de l'image ? 
5. Qui sont les personne(s) représentée(s) sur l'image ? 
6. Une cession de droit à l'image des personnes a-t-elle été signée ? 
7. A qui apparten(en)t le(s) bien(s) représenté(s) sur l'image ? 
8. Qui est (sont) le(s) créateur(s) du(des) bien(s) ? 
9. Y-a-t-il eu un contrat de cession de droit à l'image du(des) bien(s) ? 
10. Le(s) propriétaire(s) du(des) bien(s) exploite(nt)-t-il(s) déjà commercialement l'image de celui (ceux)-ci ? 
11. Sous quelle licence de la propriété intellectuelle l'image est-elle placée ? 



Afin d'aider les étudiants de Master et de Doctorat à comprendre les grands principes de la propriété intellectuelle nécessaires à la réutilisation des images dans des travaux académiques, le SCD de Guyane a créé le jeu Dura Lex Sed Lex.

D'abord réalisé sous la forme d'un jeu de plateau grâce à des crédits du GIS URFIST, il a été produit, à la faveur de la crise numérique de la Covid-19 et de son injonction au distanciel, en version numérique. Les versions imprimés et numériques du jeu sont gratuitement et librement téléchargeables sur l'archive ouverte Zenodo.

+ D'INFO



CONTACT :
Marie Latour, directrice adjointe du SCD de Guyane
marie.latour@univ-guyane.fr

Université
de Guyane

GIS
Réseau
URFIST

Ce jeu est une création originale de Marie Latour, directrice adjointe du SCD de l'Université de Guyane. Grâce à des crédits obtenus dans le cadre de l'appel à projets 2019 du GIS URFIST, il a été désigné par une graphiste professionnelle, Bénédicte Sauvage. L'adaptation numérique du jeu est le fruit du travail d'un enseignant du secondaire, Lilian Chevalier.